

Image not found or type unknown



Chômage partiel et contrat de professionnalisation

Par **Jackyq**, le **23/12/2014** à **13:36**

Bonjour,

Mon entreprise a déposé un dossier d'activité partiel (chômage partiel). Actuellement sous contrat de professionnalisation quelle sera ma situation au niveau de mon emploi du temps dans l'entreprise et financièrement au niveau de mon salaire?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **23/12/2014** à **18:28**

Bonjour,

A ma connaissance, vous devriez être payé à 100 % pendant la période de formation et suivant les modalités de l'activité partielle pour celle qui coïncide avec votre présence dans l'entreprise...